

**Bureau du 6 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3304**

objet : **Mois du développement durable - Campagne 2005 - Subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine œuvre, de par ses compétences, dans de nombreux domaines concernant l'environnement : l'eau, les déchets, le logement, l'économie, la protection des milieux naturels et les déplacements.

Conformément au plan de mandat, elle a souhaité inscrire son action dans le processus du développement durable.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a décidé de s'associer au mois du développement durable en conventionnant avec les partenaires associatifs qui se proposent d'organiser ces animations.

Le Bureau avait approuvé, lors de sa séance du 23 juin 2003, la convention-type liée à cette manifestation. En 2004, la participation financière totale de la Communauté urbaine s'est élevée à 42 615 €.

Pour l'année 2005, il est proposé de participer au programme des manifestations en attribuant les subventions suivantes :

- Fédération du Rhône de la pêche et de la protection du milieu aquatique	5 800 €
- Centre de soins des oiseaux sauvages du lyonnais	3 000 €
- Accrobranchés	4 488 €
- Association villeurbannaise d'éveil ludique (Avel)	3 700 €
- Centre social Champvert à Lyon 5° et 9°	3 000 €
- soit un total de	19 988 €

Vu lesdites conventions ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le versement de subventions aux associations ci-dessous pour leur participation au mois du développement durable, au titre de l'année 2005, pour un montant total de 19 988 € nets de taxes :

- Fédération du Rhône de la pêche et de la protection du milieu aquatique	5 800 €
- Centre de soins des oiseaux sauvages du lyonnais	3 000 €
- Accrobranchés	4 488 €
- Association villeurbannaise d'éveil ludique (Avel)	3 700 €
- Centre social Champvert à Lyon 5° et 9°	3 000 €

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions correspondantes.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 830 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,